

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 10 Procuration : 0 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Réf : 25/82</u></p> <p>OBJET : ACQUISITION PARCELLES - MR GAILLARD LUCIEN – PARCELLES BOISEES – ASA MAISON NEUVE ET ALENTOURS</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Alisha MCQUADE <u>Date de convocation</u> : 04 juillet2025</p> <p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean- Claude; M. MUFFAT. Michel, M. ROSSET André ; M.GAILLARD Guy ; Mme MCQUADE Alisha ; Mme MICHAUD Carole ; Mme MICHAUD Sonia. ; Mme SIBIL Christine, Mme TAVERNIER Marie- Laure , M DUCHEMIN Vincent .</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : Mme QUOEX Valérie, M. BRAIZE Richard,</p> <p><u>Procuration</u> :</p>
---	--

Dans le cadre de la création de l'ASA « Association Syndicale Autorisée » et la réalisation d'une piste forestière dénommée « Maison Neuve » Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles situées sur ce massif et dans les alentours, dont les propriétaires souhaitent les vendre.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A, Aalp » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m² conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur des parcelles énumérées ci-dessous, soit pour un total de 7926m², appartenant à Monsieur Lucien GAILLARD

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : **7926m² X 0.50€ = 3.963,00€**
(Trois mille neuf cent soixante trois euros).

Section - numéro	Lieu-dit	Surface	Prix
A N° 1190	Sur la Mornaz	730 m ²	
A N° 1487	Vers le Ruisseau	10 m ²	
A N° 1488	Vers le Ruisseau	27 m ²	
A N° 2004	Les Râches	938 m ²	
B N° 792	La Mogliette	370 m ²	
B N° 804	La Mogliette	735 m ²	
B N° 1752	Zaulay Ouest	1718 m ²	
B N° 1818	Zaulay Est	161 m ²	
B N° 2128	Le Gaillardet	307 m ²	
B N° 2131	Le Gaillardet	483 m ²	
B N° 2172	Le Gaillardet	231 m ²	
B N° 2242	Le Gaillardet	33 m ²	
B N° 2258	Zaulay Ouest	915 m ²	
D N° 910	Le Chesnay	665 m ²	
E N° 430	Crève Coeur	603 m ²	
	Surface totale	7926 m²	3963,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles énumérées dans le relevé de propriété ci-dessus, appartenant à Mr Lucien GAILLARD, pour une surface totale de 7926m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 7926m² X 0.50 € = **3.963,00 €**. (Trois mille neuf cent soixante trois euros).

Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Alisha MACQUADE

Montriond le, 10 JUILLET 2025

Le Maire
Jean – Claude DENNE

Certifié exécutoire
Par transmission au représentant de l'Etat le
Et publication le

